

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

---

**SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 4369 à 4378présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« trois cents »

le mot :

« cinquante ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement entendent ouvrir le droit au congé sécurisé au plus grand nombre de salariés, tout en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Il est donc proposé d'élargir le champ de la disposition aux entreprises de plus de 50 salariés.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4369	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4370	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4371	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4372	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4373	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4374	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4375	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4376	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4377	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4378	de	M.	André CHASSAIGNE